

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/VI-01

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absent(s) : /

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA
PLATE-FORME LOGISTIQUE DEPARTEMENTALE SUR LES
COMMUNES DE CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET
MONTBARTIER**

—
Comme présentés lors de notre dernière Assemblée, les travaux d'aménagement de la tranche 1 de la Z.A.C « Grand Sud Logistique » ont débuté et remplissent leur fonction.

A l'occasion de cette session, j'ai souhaité vous faire part des dernières informations sur cette réalisation.

I – Travaux d'aménagement de la tranche 1 de la Z.A.C

Après un chantier d'une durée de six mois, où les entreprises retenues ont su mobiliser les moyens et les compétences pour répondre à nos attentes, en terme de délais et de qualité de prestations, les premiers aménagements ont été mis en service au début du mois de Juin.

Compte-tenu des conditions météorologiques, la plantation des arbres le long de la voirie, l'engazonnement et la mise en place des réseaux de la station d'épuration ont été reportés à l'automne.

Conformément à nos engagements, la voirie, les réseaux de télécommunications (téléphone et fourreau pour la fibre optique), d'alimentation électrique, d'eau potable, d'assainissement ont été livrés pour la mise en service du bâtiment Intermarché.

II – Bâtiment Intermarché

La réalisation de la première tranche du bâtiment de la Société INTERMARCHE, d'une surface de 40.000 m² dédiée aux produits secs, est en cours d'achèvement.

L'exploitation de ce bâtiment qui a été confiée par Intermarché à la société DENJEAN Logistique débutera à partir du mois de juillet.

DENJEAN Logistique aura en charge l'embauche et la gestion du personnel, l'ensemble de la réception des produits, de leur stockage, des préparations des commandes, de l'organisation des flux logistiques et de la livraison des points de vente INTERMARCHE pour la Région Midi-Pyrénées.

L'Agence de Développement Économique (A.D.E 82), en liaison avec le Syndicat Mixte, a réuni l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation afin d'accompagner au mieux la société dans son recrutement et dans l'accueil des personnels.

La première phase de recrutement porte sur 120 personnes d'ici la fin de l'année 2011. Elle sera suivie d'une seconde vague de recrutement courant 2012 avec la montée en charge progressive du site et la construction de la seconde tranche du bâtiment.

Les premières expéditions de commandes, à destination des points de vente, auront lieu à compter du mois de septembre prochain.

Les travaux de réalisation de la seconde tranche du bâtiment, d'une surface d'environ 30 000 m², dédiée aux produits frais et surgelés, viennent de débuter.

La livraison de cette seconde tranche est prévue pour le début de l'année 2012.

III - Grands Projets Européens

Dans le cadre des demandes de co-financement du projet, le Syndicat Mixte, maître d'ouvrage de l'opération, prépare une demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre des Grands Projets Européens.

La démarche Grands Projets Européens s'applique pour les projets dont l'investissement est supérieur à 50 millions d'euros.

Cette démarche, effectuée directement auprès de la Commission Européenne, permet de mobiliser des crédits spécifiques.

Afin d'élaborer au mieux ce dossier, et dans la perspective de bénéficier d'un plus important soutien financier, le Syndicat Mixte sera accompagné par un cabinet spécialisé.

Une consultation sera prochainement lancée.

Le Syndicat Mixte a également sollicité l'État et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour participer au financement de « Grand Sud Logistique ».

Compte-tenu que les dossiers sont encore en cours, je vous présenterai le moment venu les subventions obtenues ainsi qu'un plan de financement révisé en conséquence.

Je vous précise que l'ensemble des dispositifs de subventions (Europe, État, Région) est calculé sur la base du déficit de l'opération c'est-à-dire la différence entre le prix de vente des terrains et le coût de revient.

Concernant le prix de vente des terrains, il évolue du fait de la rareté des surfaces disponibles entre Toulouse et Montauban.

Dans ce cadre, afin d'éviter un prix trop bas ou incohérent par rapport au marché, je vous propose de considérer le prix de 25 € HT au m², fixé par décision de l'Assemblée Départementale du 27 novembre 2009, soit un prix minimum.

Cela donne plus de souplesse au Syndicat Mixte dans la négociation et nous garantit le respect du montage financier approuvé lors de l'Assemblée Départementale du 27 novembre 2009.

D'ores et déjà, je vous informe que le Syndicat Mixte a décidé dernièrement d'augmenter légèrement le prix des terrains en le portant à 30 €/m² HT.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication sur l'état d'avancement :
 - des travaux d'aménagement de la tranche 1 de la ZAC ;
 - de la réalisation des 1ère et 2ème tranches du bâtiment de la société Intermarché ;
 - de l'engagement par le Syndicat mixte d'une démarche « grands projets européens » qui permettra de mobiliser des crédits spécifiques de l'Union Européenne ;
 - des sollicitations financières du Syndicat mixte auprès de l'Etat et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour le financement de « Grand Sud Logistique »;
- Prend acte de la décision du Syndicat mixte d'augmenter le prix des terrains à 30 €/m² HT ;
- Autorise le Syndicat mixte à commercialiser la vente des terrains avec un prix plancher de 25 €/m² HT.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,